CHAMBRE D'AGRICULTURE FINISTÈRE

F

Session du 24 mars 2026

VŒU RELATIF A LA SITUATION DES RETRAITES AGRICOLES

La Chambre d'Agriculture du Finistère, réunie en session le 24 mars 2026 à Quimper, sous la présidence de Jean-Alain DIVANAC'H,

DELIBERANT conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

CONSTATANT que le quorum est atteint,

- **Pour faire progresser les montants des retraites actuelles**

Se félicite de l'application de la réforme dite des 25 meilleures années, demande portée par la section des retraités de la FRSEA Bretagne depuis de nombreuses années,

Exige que les retraités partis avant 2026, et ayant cotisé, en bénéficient également.

Exige une retraite minimum à 85 % du SMIC pour toutes les carrières agricoles, en particulier pour les membres de la famille.

Demande l'instauration d'une bonification forfaitaire calculée sur la moyenne des retraites françaises pour les parents d'au moins 3 enfants

Demande l'exclusion des pensions de réversion de l'assiette de calcul du seuil d'écrêtement pour la revalorisation de la retraite agricole de base et le calcul du minimum de retraite de base selon un plafond identique à celui du Minimum contributif des salariés

- **Pour préserver le pouvoir d'achat des retraités agricoles**

Exige l'indexation des minima de retraite agricoles sur le Smic classique

Demande la mise en place à nouveau de la demi-part des veuves et des veufs sous condition de ressources

Demande le relèvement des seuils de revenus imposables à la CSG, CRDS et CASA de 5 % par an pendant 5 ans en plus du taux d'inflation, ainsi un crédit d'impôt pour compenser la taxe sur les complémentaires santé

Demande pour soutenir les mises à bail et le fermage, l'alignement de la taxation des revenus fonciers sur les taux applicables au foyer fiscal**.**

- **Pour permettre de bien vieillir en milieu rural**

Réclame une meilleure reconnaissance des aidants « en prenant en charge leur accompagnement » (aide au répit, soutien moral)

Demande des dotations spécifiques pour l'accès aux services publics en milieu rural

Regrette le report une nouvelle fois de la loi dépendance prévoyant les financements nécessaires à une meilleure prise en charge du vieillissement

A Quimper, le 24 mars 2026

Le Président,
Jean-Alain DIVANAC'H



Résultat du vote :

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE à l'unanimité